

POSITION DES GOUVERNEMENTS MAROCAIN ET TUNISIEN EN 1957 À L'EGARD DE LA LUTTE ALGERIENNE

Dr .Lamia BOUGRIOUA

Département d'histoire - Université de Batna



ملخص

لقد جاءت دعوة الرئيس التونسي الحبيب بورقيبة إلى عقد قمة الرباط يومي 20 و 21 نوفمبر 1957 من أجل تطبيق معاهدة تعاون من منطلق الدعوة إلى الوحدة المغاربية بينه وبين ملك المغرب محمد الخامس، من خلال هذا المقال نريد توضيح موقف كلا من الرئيس التونسي والملك المغربي تجاه القضية الجزائرية خلال تلك الفترة.

وقد حاولنا الخروج بعدة استنتاجات من بينها، أن الرئيس التونسي الحبيب بورقيبة كان يظن أن فرنسا سوف تنازل عن الجزائر بالتفاوض مع الجزائريين، كما سبق لها أن تنازلت عن تونس والمغرب، والأمر لا يتطلب حلا عسكريا بل يقتضي حلا سلميا مبنيا على أساس التفاوض مع فرنسا حتى لو أدى ذلك إلى القبول بمبدأ الحكم الذاتي، كما كان ينظر للقضية الجزائرية بأنها ليست قضية خارجية وإنما على أساسها يتحدد استقلال كلا من المغرب وتونس. وبذلك يتحدد مستقبل البلدان المغاربية في حلف شمال إفريقيا متحد مع فرنسا، على أساس أن يكون هو رئيس هذا الحلف.

Résumé :

Le 21/11/1957 et à la demande du Président Tunisien, le Roi du Maroc a reçu ce dernier pour s'entendre sur une même position à l'égard de la question Algérienne.

Le Président Tunisien déclare que l'affaire Algérienne ne serait pas uniquement « une Affaire Extérieure » car la Tunisie ne sera vraiment consolidée que par la reconnaissance de la France à l'Indépendance de l'Algérie.

Mr. Bourguiba songeait également au rôle qu'il pourrait jouer dans le MAGHREB, une fois l'Algérie indépendante et ce en faisant participer la France à une Fédération Maghrébine dont il serait le Promoteur.

On y trouve du côté Marocain certaines préoccupations analogues à celles de la Tunisie notamment la conviction que « du retour à la Paix en Algérie » dépend la Sécurité du royaume.

Introduction :

La conférence de Rabat entre le Roi du Maroc et le Président de la République tunisienne (21 Novembre 1957) a conduit les deux hommes d'Etat à prendre une position commune à l'égard du problème algérien.

Le fait est à souligner, car les Gouvernements marocain et tunisien, s'ils se rencontraient sur cette question en de nombreux points, n'en marquaient pas moins de nettes divergences dans leur attitude, celle de la Tunisie la plaçant en flèche, alors que le Maroc s'efforçait à plus de réserve.

I — La position tunisienne :

Pour le Président Bourguiba, l'affaire algérienne n'est pas à proprement parler une "affaire extérieure". Il s'agit d'une question vitale pour la Tunisie, laquelle entend donc l'intervenir activement dans son règlement.

Cette position de principe se justifie dans l'esprit du Président et de ses collaborateurs par les considérations suivantes:

1°) l'indépendance de la Tunisie ne sera vraiment assurée et consolidée que lorsque celle de l'Algérie (ou tout au moins sa vocation à l'indépendance) sera reconnue par la France. Tant qu'il durera, le conflit algérien peut à tout moment entraîner la Tunisie dans la guerre et conduire le pays à l'anarchie et à la catastrophe. D'autre part, si la France l'emportait militairement, la souveraineté même de la Tunisie risquerait d'être remise en cause. Toutes les assurances qui ont pu être prodiguées à cet égard à M. Bourguiba n'ont jamais dissipé ses appréhensions.⁽¹⁾

2°) une solidarité étroite unit Tunisiens, Algériens et Marocains. Les liens de langue, de race, de religion, un passé commun donnent à ces peuples vocation à une future association dans un cadre plus large, celui du Grand Maghreb. Le Président de la République a avancé, dans ce sens, l'idée d'une fédération des Etats maghrébins.⁽²⁾

Dans son discours du 19 Avril 1956, M. Bourguiba ne songe pas seulement, lorsqu'il évoque cette formule, au rôle de premier plan qu'il se flatte de jouer au sein d'une telle association. Il pense qu'une communauté des Etats du Maghreb, à laquelle la France pourrait être associée, constituerait pour la Tunisie une garantie contre des risques de désordre dans une Algérie indépendante.

M. Bourguiba était conscient des périls auxquels s'exposerait son pays en cas de chaos sur le territoire voisin. Il redoute peut-être aussi, à la lumière des enseignements de l'histoire de la Tunisie avant l'établissement du Protectorat, des entreprises belliqueuses de la part d'un jeune Etat algérien dont les dirigeants pourraient être enclins à étendre leur influence sur le plus faible des pays maghrébins. Aussi. Recherche-t-il une solution qui permettrait sinon d'exercer une certaine tutelle sur les Algériens, du moins de contenir leurs agissements.⁽³⁾

D'ores et déjà, l'implantation en Tunisie d'un véritable Etat-major du F.L.N., l'existence de camps d'instruction et de bases de ravitaillement, la constitution de filières de trafic d'armes, témoignent bien plus de l'impuissance du Gouvernement tunisien en face des moudjahiddines que de sa complicité à leur égard, encore que celle-ci ne soit pas contestable.

Des multiples déclarations de M. Bourguiba sur l'affaire algérienne se dégageait un certain nombre de principes:

a) La Tunisie est aux côtés de l'Algérie dans la lutte que celle-ci a engagée contre le "colonialisme français".

b) La France doit reconnaître l'indépendance de l'Algérie, ou tout au moins sa vocation à l'indépendance.

Sur ce point, les vues du Président de la République tunisienne ont subi diverses fluctuations de circonstances. C'est ainsi qu'en mars 1957, il invitait les leaders de la révolution algérienne à se départir de leur intransigeance sur le préalable de la reconnaissance de l'indépendance et à accepter des élections contrôlées, paraissant ainsi se rapprocher des propositions faites en janvier par le Président Guy Mollet. De même, dans son discours du 31 octobre 1957 il reprochait au F.L.N. d'avoir, dans le communiqué publié à l'issue de la réunion à Tunis du Comité de Coordination et d'Exécution, maintenu le préalable de l'indépendance.⁽⁴⁾

Mais dans son discours du 17 novembre, il affirmait à nouveau qu' "il n'y a de solution possible que la solution radicale qui admet l'indépendance et reconnaît au peuple son droit à l'auto—détermination".⁽⁵⁾

Ces contradictions ne sont qu'apparentes, et en réalité la ligne suivie par M. Bourguiba reste constante. Pour des raisons de tactique dont il ne fait pas mystère, il estimait que la politique du "tout ou rien" du F.L.N. est stérile. Fort de sa politique précédente, il préconise la méthode du "bourguibisme" c'est-à-dire de la politique des étapes : l'essentiel est d'établir les conditions nécessaires à l'indépendance, qui se réalisera ensuite d'elle-même, inéluctablement. Le "préalable" du F.L.N. n'a donc valeur que de symbole: il n'est pas réaliste de s'y attarder.⁽⁶⁾

c) l'affaire algérienne ne peut se régler dans le cadre d'un statut octroyé par la France. Sa solution ne peut résulter que de négociations directes entre la France et le F.L.N., seul représentant valable du nationalisme algérien.

La Tunisie et le Maroc pourraient être associés à ces négociations, et a tout le moins servir d'intermédiaires pour les rendre possibles.

M. Bourguiba paraît avoir complètement renoncé à l'idée d'internationaliser le problème algérien, qu'il avait pourtant défendu devant l'Assemblée Générale de l'ONU (22 novembre 1956), puis à l'occasion de la Conférence d'Accra (mars 1957) en suggérant la création d'une "Commission

des Bons Offices” de l’O.N.U. en vue d’obtenir un cessez-le-feu, et l’envoi ultérieur en Algérie d’une force de police internationale. C’est dans le même esprit qu’il a été amené à renoncer aux projets qu’il avait préconisés l’été de 1956 d’une conférence à quatre (France, Maroc, Tunisie, F.L.N.), puis d’une conférence à trois (France, Maroc, Tunisie) pour s’orienter vers une simple offre de bons offices du Maroc et de la Tunisie.⁽⁷⁾

d) La quatrième idée - maîtresse de M. Bourguiba est la constitution d’une fédération ou d’une communauté maghrébine, à laquelle la France serait associée.

Dans ce cadre, chacun des Etats participants pourrait consentir à une limitation de sa souveraineté. La France y jouerait un rôle économique de premier plan, notamment par la mise en valeur au profit de la communauté des richesses du Sahara.⁽⁸⁾

Il faut noter que le Chef du Gouvernement tunisien n’a jamais précisé sa pensée sur les modalités du règlement dont il esquisse les grandes lignes, ni sur les étapes d’une politique qui conduirait progressivement l’Algérie à l’indépendance. Il n’a pas davantage fait connaître la nature des liens militaires, économiques ou financiers qui subsisteraient avec la France, ni le sort qui serait réservé aux Français d’origine européenne.

Il convient enfin de souligner que le Président Bourguiba est persuadé que le Gouvernement américain jouera un rôle déterminant pour presser la France d’accepter une solution ‘libérale’ de l’affaire algérienne.⁽⁹⁾

II— La position marocaine :

On retrouve du côté marocain, certaines préoccupations analogues à celles de la Tunisie sur le problème algérien

— le sentiment de solidarité avec le peuple algérien en lutte.

— la conviction que du retour à la paix en Algérie dépend “la sécurité du Maroc, la stabilité de l’ensemble nord-africain, et l’avenir des relations d’amitié que les trois pays veulent sincèrement entretenir avec la France”.

— l’idée que “le problème franco—algérien est un problème politique qui appelle une solution essentiellement politique qui doit être recherchée par voie de négociations”

Mais si la position du Gouvernement marocain rejoint, sur le fond, celle du Gouvernement tunisien, elle n’est apparue que progressivement au cours d’une évolution prudente et mesurée qui contraste singulièrement avec la manière du Président Bourguiba.

Sa Majesté a mis l’accent sur l’urgence de mettre fin à l’effusion du sang et de trouver une solution pacifique au problème algérien par la reconnaissance de l’indépendance de l’Algérie dans le respect des intérêts des deux pays.⁽¹⁰⁾

-Les prises de position

Le mot "indépendance" étant prononcé, les déclarations du Souverain et du Gouvernement marocain vont désormais s'y référer à plusieurs reprises, marquant ainsi un alignement notable de la position marocaine sur celle de la Tunisie au regard du problème algérien.

Le Roi le reprend dans son discours de Tanger du 17 septembre et dans le discours du Trône (18 novembre 1957). Dans une déclaration remarquée faite à Alhucémas le 29 septembre, le Président Bekkaï recourt à cette formule brutale: " Il ne saurait y avoir d'indépendance véritable du Maroc comme de la Tunisie sans l'indépendance de l'Algérie." ⁽¹¹⁾

Il reste que le Gouvernement marocain, et singulièrement son Ministre des Affaires Etrangères, se montrent extrêmement soucieux de ménager la position de conciliation du Maroc et usent dans cette période qui prépare la conférence de Rabat d'un ton modéré et précautionneux bien différent de la manière tunisienne.

Le 17 Novembre 1957, à la veille de la rencontre entre M. Bourguiba et Mohammed V, M. Balafrej déclare dans une conférence de presse :

"Sa Majesté le Roi a dit aux Algériens que la mission du Maroc était une mission de conciliation qui visait aussi bien à garantir les aspirations du peuple algérien que les intérêts français.

"Il convient de souligner que ces contacts entrent dans le cadre de l'information que poursuit le Gouvernement marocain en vue de la recherche d'une conciliation et d'un rapprochement des points de vue entre la France et l'Algériens, on vue d'une négociation.

"Les contacts que nous avons pris avec les Algériens ont d'ailleurs leur contrepartie dans ceux que nous ne cessons d'avoir avec les Français, tant auprès de l'Ambassadeur de France qu'auprès des milieu politiques français". ⁽¹²⁾

Jusqu'au point extrême de ce cheminement qui conduit les Marocains à se mettre d'accord avec les Tunisiens sur une position commune, les déclarations officielles du Gouvernement marocain ont donc témoigné d'un souci évident de modération.

Il faut sans doute y voir la marque d'un style différent, la personnalité de Mohammed V imprimant à la politique marocaine un caractère de prudence et de retenue, bien à l'opposé des méthodes de M. Bourguiba. En outre, le Maroc n'a pas à éprouver les mêmes inquiétudes que la Tunisie du fait de l'installation de bandes du F.L.N. sur son territoire et de leur ingérence possible dans ses affaires propres. ⁽¹³⁾

La situation dans la province d'Oujda, qui présentait à cet égard, quelque analogie avec celle de la Tunisie semble avoir été sérieusement reprise en mains par l'Autorité marocaine, précisément après le voyage du Sultan de septembre

1956 au cours du quel le Souverain avait manifesté quelque impatience devant les débordements du F.L.N.

Néanmoins il est incontestable qu'une aide à la révolution a continué de provenir du Maroc, sous -forme de trafics d'armes ou de passage des bandes du F.L.N. Mais celle a été due en général à l'action d'organisations semi—clandestines ou à des initiatives plus ou moins contrôlables de chefs locaux.

III- L'offre de bons offices du Maroc et de la Tunisie :

L'évolution amorcée du côté marocain par le communiqué du 20 juillet 1957 allait permettre au Président Bourguiba de rechercher une coordination de sa politique algérienne avec celle du Maroc, objectif qu'il visait depuis longtemps.

Deux considérations l'y incitaient particulièrement à ce moment :

— l'approche des débats de l'O.N.U sur la question algérienne.

— l'acceptation par le F.L.N du principe d'une conférence des trois pays du Maghreb en vue de mettre au point une ligne de conduite commune.

Soucieux de procéder à des consultations préalables avec le Gouvernement marocain, le Président Bourguiba prit l'initiative de proposer à Mohammed V de le rencontrer à Rabat. ⁽¹⁴⁾

Le Roi du Maroc ayant donné son accord à cette suggestion, les deux Chefs d'Etats se réunirent les 20 et 21 novembre, et publièrent, à l'issue de cette entrevue le communiqué commun. ⁽¹⁵⁾

Ce communiqué appelle les observations suivantes :

— il est rédigé avec le souci manifeste d'éviter les termes pouvant heurter la France. Au mot "indépendance", est substitué celui de "souveraineté" jugé moins provocant.

— Volontairement vague, la formule "concrétisation de la souveraineté du peuple algérien" détermine cependant à l'avance l'aboutissement des négociations envisagées.

— La formule des bons offices est la plus discrète de celles qui pouvaient être retenues par les deux Chefs d'Etat. Il n'est pas question de médiation.

— Sans être absolument clairs sur ce point, les auteurs du communiqué paraissent bien considérer le F.L.N. comme seul représentatif du peuple algérien.

— Le communiqué ne fait nulle part état de la constitution pour l'avenir d'un ensemble nord—africain ou d'une confédération franco—maghrébine.

— Il fait expressément mention de la "sauvegarde des intérêts de la France et de ses ressortissants". Mais, pas plus que dans leurs déclarations antérieures, les

deux chefs d'Etat ne font allusion aux moyens propres à assurer cette sauvegarde des intérêts français.

Les mêmes causes qui ont conduit jusqu'ici le Maroc et la Tunisie à adopter des attitudes diverses, au moins dans la forme, face à un problème qui suscite dans ces deux pays des préoccupations communes, ne manqueront pas sans doute dans l'avenir, d'imprimer un style propre à la politique algérienne de chacun d'eux.⁽¹⁶⁾

Il reste que la déclaration commune du 21 Novembre marque officiellement l'engagement de Mohammed V aux côtés de M. Bourguiba pour une action spectaculaire en faveur de l'indépendance algérienne, qui a pris d'autant plus de relief qu'elle s'est située à la veille du voyage du Roi aux Etats-Unis. En effet plus que dans une politique véritablement concertée du Maroc et de la Tunisie, c'est dans la perspective d'une action conjointe à l'O.N.U et auprès des alliés de la France les anglo-saxons que la rencontre de Rabat et la publication du communiqué commun risquent d'avoir leurs principaux effets.⁽¹⁷⁾

L'offre de bons offices du Gouvernement marocain a été communiquée officiellement par M. Balafrej à L'ambassadeur de France à Rabat le 22 novembre. De son côté, le Docteur Mokkadem effectuait une démarche identique auprès du Chargé d'Affaires de la France à Tunis.⁽¹⁸⁾

En même temps, escomptant sans doute un refus français le F.L.N. diffusait le 23 novembre à Rabat, dans des conditions assez obscures et à la surprise semble-t-il des milieux marocains, un communiqué dans lequel après avoir rendu hommage aux efforts déployés par les Chefs d'Etat marocain et tunisien pour mettre fin à la Révolution Algérienne, il affirmait sa satisfaction de voir consacré la légitimité de son combat et sa conviction "que des négociations loyalement ouvertes sur la base de l'indépendance mettront fin. aux ravages d'une guerre colonialiste", Ainsi le F.L.N. affectait-il, dès la publication du communiqué tuniso-marocain, d'ignorer la nuance recherchée par ses auteurs en évitant le mot d' "indépendance".⁽¹⁹⁾

Il est vrai que, si M. Balafrej a souligné auprès des journalistes qui l'interrogeaient que "la souveraineté" n'était pas "l'indépendance"; M. Bourguiba n'a pas hésité dans son allocution hebdomadaire du 28 novembre, à utiliser le mot d' "indépendance", insistant seulement sur la concession importante qu'aurait faite à ses yeux le F.L.N. en acceptant de négocier "sur la base de l' "indépendance" et non plus "en maintenant le préalable de l'indépendance".⁽²⁰⁾

"Le F.L.N., déclarait le Président de la République tunisienne, a publié un communiqué d'où il ressort qu'il a accepté la médiation, et accepté d'engager des négociations avec la France sans exiger de celle-ci la reconnaissance de l'indépendance algérienne mais, comme nous l'avons dit, sur la base de l'indépendance, c'est-à-dire pour aboutir à l'indépendance, pour fixer les étapes de l'indépendance, sauvegarder les intérêts des deux parties, et préciser la

reconversion que nous devons définir, qui signifie le transfert de l'Algérie du régime colonialiste au régime nationaliste populaire".⁽²¹⁾

Dès la publication du communiqué tuniso-marocain, le Gouvernement français avait laissé entendre par la voix de M. Pineau à New York que l'offre de bons offices ne pouvait être acceptée telle quelle. La position française a été précisée par la suite dans les discours prononcés à l'O.N.U. par le Ministre des Affaires Etrangères et par M. Giscard d'Estaing, ainsi que dans la déclaration faite par le Président du Conseil à l'Assemblée Nationale le 29 novembre.⁽²²⁾

Enfin, le 4 Décembre, sur instructions du Département, les représentants français à Rabat et à Tunis ont exposé aux deux Gouvernements intéressés la réponse officielle du Gouvernement français à leur offre de bons offices.

Après avoir indiqué tout d'abord que cette offre avait été étudiée avec tout le soin que méritait une initiative émanant de deux pays amis de la France et justement soucieux de voir le calme régner dans le territoire algérien auquel tant de liens les unissent, les Chargés d'Affaires français ont exprimé le souhait sincère du Gouvernement français de voir les Gouvernements tunisien et marocain user de leur influence pour amener les chefs de la révolution algérienne au cessez-le-feu, non assorti de conditions politiques, qui leur est offert depuis de longs mois par le Gouvernement français.⁽²³⁾

En revanche, celui-ci, ont-ils ajouté, ne saurait retenir l'offre de bons offices dans la mesure où elle s'applique à des "négociations... devant amener à la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien". En effet, d'une part, le fait d'avoir recouru à la violence et à la terreur ne saurait qualifier les responsables du F.L.N à représenter la volonté des populations, laquelle ne peut s'exprimer valablement que par la voie d'élections libres. D'autre part, la pratique diplomatique et la jurisprudence internationale ne font pas de distinction entre les termes "souveraineté" et "indépendance" et d'ailleurs le Président Bourguiba a précisé après l'offre de bons offices que l'objectif à atteindre était bien l'indépendance algérienne. Or, le Gouvernement français rejette toute solution du problème algérien pouvant aboutir à détacher l'Algérie de la souveraineté française. En outre, une offre de bons offices implique la stricte neutralité de ceux dont elle émane, ce qui n'est pas le cas puisque le Maroc et la Tunisie ont pris par avance parti en faveur de la thèse du F.L.N.⁽²⁴⁾

Enfin, le programme politique de la France en ce qui concerne l'Algérie n'était ni limitatif ni rétrograde mais largement ouvert sur l'avenir. En apportant leur appui à la réalisation de ce programme, non seulement le Maroc et la Tunisie aideraient au rétablissement du calme définitif en Algérie, mais encore ils rendraient possible une coopération des trois pays pour assurer la paix et la prospérité morale et matérielle de l'Afrique du Nord.

La réponse du Gouvernement français a été accueillie à Rabat et à Tunis avec regrets, mais sans surprise.

M. Boucetta, Secrétaire Général du Ministère marocain des Affaires Etrangère, a apprécié le ton mesuré de la réponse Française et relevé la partie positive de cette communication concernant le cessez-le-feu, sans en tirer cependant une conclusion précise.

Le Docteur Mokkaedem a indiqué de son côté que cette réponse lui paraissait correspondre à une fin de non recevoir et qu'il ne jugeait pas possible d'exercer une pression sur le F.L.N. pour obtenir un cessez-le-feu, si celui-ci n'était pas accompagné de l'ouverture d'une négociation dans les conditions prévues par le communiqué de Rabat. Et que seul alors le F.L.N. serait considéré comme l'unique interlocuteur de sa destinée.

Conclusion :

Le conflit Franco-Algérien a mené les deux pays voisins à prendre des mesures concrètes après plusieurs tentatives de bons offices, et ce en prenant une décision commune, soit :

Proposer des négociations directes en la France et l'Algérie auquel le FLN serait le seul représentant et interlocuteur du peuple Algérien et dont l'objectif atteindront l'indépendance.

Références bibliographiques :

- 1/Archives Nationales Algériens, G.P.R.A, boîte n°264-n°348, La Tunisie de Bourguiba devant la Révolution Algérienne.
- 2/ الحبيب بورقيبة، من أقوال المجاهد الأكبر الرئيس الحبيب بورقيبة، شركة فنون للرسم والنشر والصحافة، تونس، 1984، ص183.
- 3/ أحمد توفيق المدني، حياة كفاح، ج3، ط2، المؤسسة الوطنية للكتاب، الجزائر، 1988، ص.ص 152-154.
- 4/ بورقيبة، مرجع سابق، ص.183.
- 5/ نفسه، ص. 194.
- 6/A.N.A,G.P.R.A,boite n°264-n°348, OP.CIT.
- 7/ فتحى الديب، عبد الناصر والثورة الجزائرية، دار المستقبل العربي، القاهرة، 1984، ص.361. وكذلك: محمد الميلي، مواقف جزائرية، المؤسسة الوطنية للكتاب، الجزائر، 1984، ص. ص. 49، 50.
- 8/ El Moudjahid, 1décembre1957, t1, p.192.
- 9/ Samia El Machat, « Les relations Fronco-Tunisiennes dans la tourmente Algérienne(1957-1961) »Acte du VIII colloque international sur histoire Oral et relations Tuniso-française de 1954 à 1962,la parole aux témoins(tenu le 10 et 11 mais 1996 à Tunis)Institut Supérieur d' histoire du Mouvement Nationale,Tunis,1998,p.p.20
- 10/ Archives Quai d'Orsay, M.A.E., Série: Maroc1956-1968, Sous série :activités du FLN au Maroc, Carton N°83, Elément pour un projet de réponse a la question écrite n°7479 posée le 11 Mai 1957 par M.Michel Debré ,transformée en question orale le 7 Février1958.
- 11/ IBID.
- 12/ IBID.

- 13/ Slimane Chikh, L'Algérie en armes, ou le Temps des certitudes, O.P.U, Alger, 1981, p. 424.
- 14/ Archives Quai d'Orsay, M.A.E., Série: Maroc 1956-1968, Sous série : FLN et Maroc, Note du 16 Août 1957, Le Maroc et le problème Algérien.
- 15/ الميلبي ، مرجع سابق، ص. 50.
- 16/ Archives Quai d'Orsay, Note du 16 Août 1957, Le Maroc et le problème Algérien, OP.CIT.
- 17/ IBID.
- 18/ Archives Quai d'Orsay, M.A.E., Élément pour un projet de réponse a la question écrite n°7479 posée le 11 Mai 1957 par M.Michel Debré, OP.CIT.
- 19/IBID
- 20/ Samia El Machat, Op.cit, p.p.212, 213.
- 21/ Archives Quai d'Orsay, Élément pour un projet de réponse a la question écrite n°7479 posée le 11 Mai 1957 par M.Michel Debré, OP.CIT.
- 22/IBID.
- 23/IBID.